

Compte rendu du Bureau 12 juin 2020

Les membres du Bureau ont été saisis par voie électronique :

Jean-Christophe Pagès, Jean-Christophe Gouache, Claudine Franche, Pascal Boireau.

Ordre du jour :

- 1) GT du CEES relatif à la saisine du HCB sur le projet de décret modifiant l'article D.531-2 du code de l'environnement**
 - 2) Saisine à valider**
-

- 1) GT du CEES relatif à la saisine du HCB sur le projet de décret modifiant l'article D.531-2 du code de l'environnement**

Lors de sa réunion du 9 juin dernier, le Bureau avait notamment décidé de constituer un groupe de travail auprès du CEES relatif à la saisine susmentionnée et de lui soumettre la question suivante :

- Sur le plan juridique, le décret reprend la décision du Conseil d'Etat, en quoi sa rédaction reflète-t-elle ou étend-elle la décision de la CJUE ?

A la suite de la première réunion du GT, le Bureau accepte, sur proposition du président du HCB, de modifier ainsi les termes de la question soumise :

- Sur le plan juridique, le projet de décret permet-il l'application de la décision du CE et de l'arrêt de la CJUE ?

2) Saisine validée

Le Bureau valide la saisine de la Direction générale de la santé du ministère des Armées concernant l'utilisation d'un OGM à des fins de recherche.